E FOOT 38 PV N° 334



du jeudi 23 Mars 2017

SAISON 2016-2017

LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE
L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL



















SOMMAIRE:

- ☐ COMITE DIRECTEUR ☒ FUTSAL
- ☐ BUREAU ☐ RECRUTEMENT ARBITRES
- ☒ SECRETARIAT ADMINISTRATIF
 ☒ REGLEMENTS
- ☒ APPEL

 ☒ SPORTIVE
- ☑ DELEGATIONS ☐ STATUT ARBITRES
- ☑ ETHIQUE ET PREVENTION
 ☑ TECHNIQUE
- ▼ FEMININES
 ▼ TERRAINS

COORDONNEES DISTRICT ET COMMISSIONS

DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL 2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN

38360 SASSENAGE TEL: 04 76 26 82 90 FAX: 04 76 27 04 62

EMAIL: district@isere.fff.fr

APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETAIRE GENERAL	04 76 26 82 93
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
FOOT LOISIRS	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 21 MARS 2017

JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES LES 27 ET 28 MAI A PARIS

Le tirage au sort des heureux élus à la journée Nationale des Bénévoles a eu lieu ce mardi 21 mars. Tirage effectué par Mme Belot en présence de Messieurs Muffat- Joly et Giroud Garampon.

Ci-dessous liste des candidats invités à participer à ce formidable week-end, Finale de la coupe de France et festivités au programme.

CANDIDATS RETENUS	Club / Commission District
MALLET Marc	Comité Directeur
BROUSSET Jean jacques	Com médicale
BROUTY Albert	Com Arbitres
LOPEZ Sandrine	ST MAURICE EXIL
PULEIO Sylvie	DOMENE
FRANCE Patrick	ST SIMEON BRESSIEUX
LOCATELLI Guy	MONTFERRAT
CASTRIGNO Louis	FC2A
MARRY Serge	SUD ISERE
PENNINCKX Philippe	FARAMANS

A l'attention tous les clubs utilisateurs de la FMI

A compter du 11 mars, l'utilisation de la FMI sera effective pour tous les championnats de jeunes à 11.

Nous vous rappelons l'importance de transmettre au district l'heure exacte de votre match par le biais de votre planning, dans les délais prévus par la commission sportive afin que cet horaire soit saisi sur Foot 2000 (le footclubs du district).

En effet si l'horaire n'est pas celui prévu sur la tablette, votre match ne pourra pas se disputer sous la forme FMI.

A compter de cette date, plus aucune feuille papier ne sera acceptée, le dossier sera transmis à la commission des Règlements après avis du Comité de pilotage FMI, pour décision pouvant aller jusqu'au match perdu.

CHANGEMENT DU MOT DE PASSE FOOTCLUBS POUR LES UTILISATEURS FMI



Le mot de passe Footclubs des utilisateurs FMI arrive à expiration (durée du mot de passe 6 mois).

Il faut obligatoirement le changer avant la prochaine utilisation de la tablette. Pour changer ce mot de passe se référer à la procédure en page d'accueil sur le site du District.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails		
DISTRICT	district@isere.fff.fr	
PRESIDENT	president@isere.fff.fr	
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr	
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr	
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr	
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr	
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr	
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr	
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr	
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr	

E-mails Commissions		
APPEL	appel@isere.fff.fr	
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr	
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr	
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr	
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr	
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr	
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr	
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr	
FEMININES	feminines@isere.fff.fr	

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la 4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVE) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL FOOT A 8

Du 16 Mars 2017 Amende 44 €

MARTINEROIS FEM

FORFAIT GENERAL U17

Du 18 Mars 2017 Amende 68 €

LAUZES U17 GROUP. ISERE RHODANIENNE U17

FORFAIT JOURNEE Du 10-12 Mars 2017

Amende 32 €

BOURBRE 4D TUNISIENS VET

FORFAIT JOURNEE Du 18-19 Mars 2017

Amende 32 €MOIRANSU13DOMARINFUTPEVALLEE GRESSEU15ESTRABLINFEMVALLEE GUIERS3DMOIRANS4D

CHARVIEU GROUP. ISERE RHODANIENNE U19

NON SAISIE DE RESULTATS INTERNET

Du 18-19 Mars 2017 Amende 11 €

JARRIE CHAMP U13
MISTRAL FEM
GRESIVAUDAN U15A8
MARTINEROIS U18F
BOURBRE FEM

FMI NON TRANSMISE

Amende 75 € Du 18 Mars 2017

NIVOLAS 1D ECHIROLLES U19

FM NON RETOURNEE

Amende 75 € Du 11 Mars 2017

G. SUD DAUPHINE CHU13

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS:

DISCIPLINE: HAGLI G. – MARTORANA M. – GUIGON F. – ECHINE A.- BRIOUA M. – HALIME HOCINE – ROCHE L. – ST QUENTIN – NOUIRA M. – DENECGHERE G. – COUDER G. – AUREL M. – RACING CLUB ALPIN – HUGOT D. – PLATEL Y. – BALDINO C. – MORE C. – MAREY A. – CHERKAOUI H. – DJEGHDIR M. – HAMOU A. – BEDAR N. – FARES M. – FERNANDES C. – ANAR AKDIM K. – DUTCKOWSKI Y. – CHIRENS – NAVARRO T. – GAUDE P. – TREVISAN L. – BEDAR – FIARD E. – BRIOUA N.

APPEL:. VALONDRAS

<u>REGLEMENTS</u>: SAIDIA K. (LA SURE) – EYBENS – ST ANDRE LE GAZ – RACING CLUB ALPIN FUTSAL – VERSAU – ECHI-ROLLES – FARES M. – CICERON – ST MARTIN D'URIAGE -LAUZES

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardí 21 Mars 2017

Président : A. SERVE CTDA : N. BROTONS

Présents: J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

1D

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES et DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS). Prendre vos dispositions dès à présent.

Devenir Arbitre: Formation Initiale Arbitre

La 3ème et dernière session 2016/2017 de formation initiale en arbitrage aura lieu les Dimanche 2, 9 et 23 AVRIL 2017 au District de l'Isère de Football (Sassenage). Les conditions d'inscription et informations seront disponibles prochainement sur le site du District, rubrique Arbitrage > Formations.

<u>F.M.I</u>

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un Mot de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (=!?....) Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

Formation Continue:

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus. Objectifs:

Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
Crédibilité et confiance renforcées
Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionne ment que le questionnaire annuel en ligne)
Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la
gestion des corrections par les formateurs)
Une formation tous les 1 mois et $\frac{1}{2}$ environ. Dates des formations continues pour cette saison
11 mars 2017, 22 avril 2017, 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)
Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

À l'attention des arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

A l'attention des Arbitres de LIGUE du District :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

Remplissage feuilles de match (papier) - « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS:

Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

<u>Dossiers médicaux des arbitres</u>: Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

- * Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.
- * Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION:

Président :

André SERVE Port.: 06 82 75 50 07 / Tél. Dom.: 04 74 86 16 63 - Mail: andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District: 06 95 14 29 38 - Mail District: nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District: 06 17 14 62 03 / Port.: 06 31 79 46 91 Mail:albertbrouty@aol.com

<u>Désignateur jeunes arbitres :</u>

Eric FIARD Port. District: 06 46 41 36 44 / Port.: 06 70 29 68 27 / Mail: veyet.fiard@yahoo.fr

<u>Désignateur Observateurs :</u>

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

<u>Désignateur Futsal et Foot Entreprises :</u>

Fernand RODRIGUES Port.District: 07 85 98 74 44 /Port.: 06 16 33 38 84 - Mail: fernandrodrigues21@gmail.com

<u>Correspondant Trésorerie</u>: José VELOSO Port.: 07 87 55 57 16 – Mail: jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA): 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN BROUTY Albert (CDA): 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA): 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA): 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

Fiche navette Commission DISCIPLINE : pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS:

US BEAUVOIR ROYAS : Merci à vous.

FC CHIRENS : Remerciements pour l'Arbitrage. CLAIX FOOT : Pris note, nous regardons.

FC CANTON DE VINAY : Pas d'obligation, dans les désignations des Arbitres.

AM LAIQ ST MAURICE L'EXIL : Lu et noté. FC BALMES NORD ISERE : Lu et noté.

C.A. AIR LIQUIDE SASSENAGE: Pris note, transmis pour suite à donner.

FC DES LAUZES : Lu et noté.

C.F ESTRABLIN: Absence Arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

C.F ESTRABLIN : Pris note, demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable des dési-

gnations concerné.

FC ECHIROLLES: Du ressort des Commissions Sportives/Règlements. FC VERSOUD: Nous ne désignons pas d'Arbitres en catégorie U13.

COURRIERS ARBITRES:

Mr REY Corentin : Lu et noté, transmis pour suite à donner.

Mr MASIA Patrice: Pris note.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 21 MARS 2017

PRESIDENT: CICERON FABIEN Portable: 06.33.54.57.25

PRESENTS: BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE GILLES

Permanence Commission: 04.76.26.87.75: tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail: delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre. **Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplomés sont bien bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers: OYEU, VERSOUD (Demande Hors Délai)

Rapports reçus: CICERON Fabien, AHMED HEZAM Zine, MORE Claude, BALDINO Cataldo, BOULORD Jean Marc, BECHET Patrice, HUGOT Daniel, DENECHERE Gilles, COTTIER Raphael, DUTCKOWSKI Yohan, REMLI Amar

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Les	25/03/2017 et le 01/04/2017		
HUGOT Daniel	Du	08/04/2017	au	16/04/2017
BECHET PATRICE	Le	25/03/2017		
DENECHERE GILLES	Du	25/03/2017	au	03/04/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	06/06/2017	au	05/06/2017

DESIGNATIONS:

Samedi 25 mars				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17_EXCELLENCE	GPT SUD-DAUPHINE	CROLLES	AHMED-HEZAM Zine	Frais au Club de CROLLES
U15_PR_EXCELLENCE_	DOMARIN	ARTAS- CHARANTONNAY	COTTIER Raphaël	Frais aux deux clubs
U17_EXCELLENCE	EYBENS 2	BOURGOIN FC 2	MORE Claude	Frais aux deux clubs
U17_DIVISION_1_D	REVENTIN	ARTAS- CHARANTONNAY 2	CICERON Fabien	Frais au Club de REVENTIN
U19_PR_EXCELLENCE	ECHIROLLES 2	MISTRAL	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux deux Clubs
U17_DIVISION_1_B	RIVES	CHIRENS 2	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Chirens
COUPE ISERE SENIORS	O VILLEFONTAINE	SASSENAGE(2)	BOULORD Jean-Marc	Frais aux deux clubs
		Dimanche 26 mars	i	
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
COUPE ISERE SENIORS	VILLENEUVE	ST MAURICE EXIL	DUTCKOWSKI Yohan	Frais aux deux clubs
COUPE ISERE SENIORS	MARTINEROIS	ST CASSIEN	BUOSI Bernard	Frais aux deux clubs
COUPE ISERE SENIORS	MANIVAL (2)	ECHIROLLES (3)	BALDINO Cataldo	Frais aux deux clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	TULLINS	NOYAREY	REMLI Amar	Frais aux deux clubs
Challenge AUGUSTIN DOMINGUEZ	VOIRON MOIRANS	UO Portugal	CICERON Fabien	Frais aux deux clubs
Challenge L. GROS BALTHAZRAD	BEAUVOIR(2)	DOMARIN(2)	BECHET Patrice	Frais aux deux clubs
Challenge L. GROS BALTHAZRAD	O. LES AVENIERES	ST MAURICE L'EXIL (2)	HUGOT Daniel	Frais aux deux clubs
Challenge L. GROS BALTHAZRAD	REVENTIN	ISLE D'ABEAU	MORE Claude	Frais aux deux clubs

Samedi 1 avril				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U17_PR_EXCELLENCE _B	MARTINEROIS	VALLEE DE LA GRESSE	AHMED-HEZAM Zine	Frais au Club de Vallée Gresse
U19_EXCELLENCE	LA MURETTE	ECHIROLLES	BECHET Patrice	Frais aux Deux Clubs
U19_DIVISION_1_A	G. FURE ISERE	ST PAUL DE VARCES	GUEDOUAR Ridha	Frais aux Deux Clubs
U17_PR_EXCELLENCE _A	ISLE D'ABEAU	BOURBRE	COTTIER Raphaël	Frais aux Deux Clubs
U19_DIVISION_1_A	SEYSSINET 2	JARRIE CHAMP	HUGOT Daniel	Frais aux deux clubs
U17_EXCELLENCE	RACHAIS	CHARVIEU CHAVA- GNEUX	REMLI Amar	Frais aux deux clubs
EXCELLENCE	EYBENS	ST MAURICE EXIL	DUTCKOWSKI Yohan	Caisse de péréquation
		Dimanche 2 avril		
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
DIVISION_1_B	DEUX ROCHERS 2	ST GEORGES DE COMMIERS	BOULORD Jean-Marc	St Georgoise
DIVISION_2_A	NOYAREY	ST MARTIN URIAGE	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de St Martin D'Uriage
PR_EXCELLENCE_A	VOIRON-MOIRANS	ST CASSIEN	HUGOT Daniel	Caisse de péréquation
PR_EXCELLENCE_B	DEUX ROCHERS	ST ANDRE LE GAZ	CICERON Fabien	Caisse de péréquation
DIVISION_2_B	MIRIBEL	VERSOUD	BALDINO Cataldo	Caisse de péréquation
PR_EXCELLENCE_B	LA COTE ST ANDRE 2	SEYSSINS	MORE Claude	Caisse de péréquation
DIVISION_1_D	BOURGOIN ASP	NIVOLAS	COTTIER Raphaël	Caisse de péréquation
DIVISION_1_D	REVENTIN	RIVES	BECHET Patrice	Caisse de péréquation







COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 21 Mars 2017

Présents: MALLET, GIROUD-GARAMPON, PICOT, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

COURRIERS

Rapports délégués officiels : Ciceron, Denechere

Courriers : Pierre Chatel et Olympique Nord Dauphiné sur les problèmes rencontrés ce week end

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 333 est sur le site pour toutes les catégories.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 332 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boite mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUB

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. <u>Une liste par ordre alphabétique</u> nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous transmettrons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucun envoi partiel ne sera effectué. Les vignettes sont envoyées au président du club

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Les Avenières, Vallée Bleue, Bizonnes, Le Mottier, Froges, Fontaine, Brezins, Bourgoin FC, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Pontcharra, Asp Bourgoin,

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des règlements du district.

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 21/03/2017

Présent(e)s: A. Brault, J. Issartel, T. Truwant

MESSAGERIE

Boite mail officielle: feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.

FINALE CHALLENGE FESTIVAL U13F

Clubs participants à ce challenge : ECHIROLLES SURIEUX, G F 38, L C A FOOT, VALLEE DU GUIERS, 2 ROCHERS, CREYS MORESTEL, entente CROLLES / RACHAIS, NIVOLAS

A la vue de certains plannings hebdomadaires reçus chaque semaine il semble important de faire quelques précisions.

Pour être pris en compte ceux-ci doivent parvenir à J-12 de la semaine précédant la rencontre C'est-à-dire le lundi avant 14h00

EXEMPLE: Lundi 27 Février pour le Week End du 10 et 11 Mars Un planning arrivant le lundi pour le Week End à venir ne sera pas traité. La gestion des plannings est effectuée par une personne le lundi Apres midi

En cas de modification d'horaire de dernière minute d'une rencontre, le mail **des 2 cl**ubs doit parvenir à la commission afin que l'horaire soit modifié sur le Site faute de quoi aucune modification ne pourra être réalisée.

Vous avez : quoi qu'il en soit les numéros utiles de tous les responsables de catégories et des Présidents de commissions pour tout renseignement complémentaire

Comprenez bien que le district ne peut effectuer des modifications que sur pièces reçues

COURRIERS: GRESIVAUDAN, 2 ROCHERS, ECHIROLLES SURIEUX, VALLEE DU GUIERS, VOUREY, MARTIN-EROIS, ARTAS CHARANTONNAY, ESTRABLIN, NIVOLET, EG2F, VER SAU, GSD

2 ROCHERS : les courriers concernant le foot féminin sont à faire parvenir à la commission féminine

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

Footclubs Rappel : suite aux observations de refus constaté sur footclubs il semble important d'apporter la précision suivante :

En catégorie seniors à 11 : l'heure officielle peut être modifiée dans le créneau 10h/15h sous réserve que celle-ci soit formulée sur footclubs 15 jours à l'avance.

Lorsqu'un club effectue la demande dans le délai, le club adverse ne peut en aucun cas refuser cette demande si elle respecte les horaires indiqués.

RAPPEL : pour les catégories U 18 F et U 15 F, les matchs peuvent être programmés le samedi matin sous réserve de faire la demande sur footclubs au moins 15 jours avant la date du match ET D'AVOIR L'ACCORD du club adverse.

CHAMPIONNAT A 8

Excellence:

Journée 6 du 19 février

VALMONTOISE - VEZERONCE HUERT

VALMONTOISE est prié de communiquer quant à l'annulation de ce match

PROMOTION

Poule A

MARTINEROIS : forfait général

CHAMPIONNAT U18 F

La LAURAFoot n'effectuant plus de rassemblement inter régionaux le 8 avril, les matchs suivants sont reportés : **EXCELLENCE**

Journée 8 du 18 mars 2017 ARTAS CHARANTONNAY – E G 2 F reporté au 8 avril 2017 SUD ISERE – GROUPEMENT SUD DAUPHINE reporté au 8 avril 2017

PROMOTION D'EXCELLENCE:

NORD DAUPHINE – NIVOLET reporté au 8 avril 2017 F C 2 A – CLAIX reporté au 8 avril 2017

Suite à la journée coupe liée à la semaine du foot féminin la journée 13 du 20 mai est reportée au 3 juin

La commission féminine suite aux différentes réunions propose la création d'un championnat U 18 F A 11 ; les clubs intéressés par ce championnat sont priés de confirmer leur participation

Pourront participer à ce championnat les joueuses U18F, U17F, U16F et 3 U15F

COUPES SENIORS

Les finales seniors à 11, Isère et amitié à 8 auront lieu le 11 juin à ESTRABLIN

COUPE U18 F A 8 / COUPE U15

RAPPEL:

Ces coupes se déroulent en formule échiquier : score acquis à la fin du temps règlementaire. En cas de mach nul, pas de tirs aux buts

Par contre, pour rentrer le résultat dans footclubs, il faut inscrire des tirs aux buts factices, le district tiendra compte du résultat nul

Le prochain tour des coupes U15 F et U 18 F se déroulera le 20 mai 2017 dans le cadre de la semaine du foot féminin sur un site unique

La finale U15 F se déroulera le 24 juin sur un site fixé lors du prochain C D

La finale U18 F se déroulera le 11 juin à ESTRABLIN

CATEGORIES U 13 F

Information:

Les jeunes filles U13 F ne sont pas autorisées à jouer en U 15 garçons

Pour Le Président Jacques ISSARTEL 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du mardi 21 MARS 2017 - PV 334

Commission: Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI,

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise: foot-entreprise@isere.fff.fr

114. Air Liquide : noté.

115. USJC Football: Remerciements pour l'organisation des finales des coupes Foot Entreprise.

116. ASPTT 3 Sifac vs ASPTT 4 SFI : match du 23/03/2017 reporté à une date ultérieure.

COORDONNEES

Arbitres: site du district: Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

<u>Correspondants équipes Foot Entreprise</u> : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTE AUX CLUBS

L'équipe de Belledonne 1 est mise hors compétition (décision de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football).

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Les demi-finales auront lieu le 10/04/2017.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, T04. CEA 1 ST - ASPTT 2 ST.

Lundi 27/03/2017, 20h00. Espagnac.

Poule A, T04. ASPTT 1 La Poste - ASPTT 4 SFI.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

Poule B, T04. Les Anciens de l'ACREE - GSE.

Lundi 27/03/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J01. ASPTT 3 Sifac - Air Liquide.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J16. CEA 2 Grenoble - CD Varces.

Lundi 27/03/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J14. CEA 1 ST. - GSE

Lundi 03/04/2017, 20h00. Espagnac.

J14. ASPTT 3 Sifac - CD Varces

Lundi 03/04/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

J14. ASPTT 2 ST - ASPTT 4 SFI.

Lundi 03/04/2017, 20h00. Montbonnot.

J8. ASPTT 1 La Poste - Air Liquide.

Lundi 03/04/2017, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Exempt: CEA 2 Grenoble.

COUPE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Poule A, RT03. Fasson - Métropolitains 1.

Lundi 27/03/2017, 20h00. Bachelard.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J03. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 2.

Lundi 27/03/2017, 20h00. Bachelard.

MATCHES EN RETARD

Plusieurs matches ont été reportés. La Commission encourage les équipes à proposer des dates en semaine (hormis le lundi), de report par mail (foot-

entreprise@isere.fff.fr) pour validation et programmation par la Commission Foot Entreprise. Informer rapidement la Commission si des matches ont déjà été joués.

Liste des matches en retard, foot à 11

J08. ASPTT 3 Sifac - ASPTT 4 SFI.

J09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

J10. CEA 2 Grenoble – GSE.

J11. GSE - ASPTT 4 SFI.

J11. ASPTT 3 Sifac - ASPTT 2 ST.

J11. CEA 1 ST - CEA 2 Grenoble.

Liste des matches en retard, foot à 8

J05. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 1.

J05. CEA 3 Grenoble - Fasson.

J06. Métropolitains 1 – Energie Sports.

J06. CEA 3 Grenoble - Les Anciens de l'ACREE

COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 21/03/2017

Présent(e)s: LOUIS J, MUFFAT-JOLY M.J, CARRETERO C



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS:

R.C.Virieu F.: Lu et noté

R.C.Alpin Futsal: Lu et noté

CHAMPIONNAT EXCELLENCE: (journée 13)

A jouer au plus tard le 26/03/2017

Joga 2 / Club Martinerois Fut 2 : Le samedi 25/03/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / L'Arbre de Vie 1 : Le lundi 20/03/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).

A.J.F. Chasse sur Rhône1 / Exempt

Mistral Grenoble / Vie et Partage 2 : Le vendredi 24/03/17 à 20h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères.

AC Seyssinet / RCA Futsal : Le dimanche 26/03/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet).

CHAMPIONNAT EXCELLENCE: (journée 14)

A jouer au plus tard le 02/04/17

Mistral Grenoble / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 31/03/17 à 20h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères. Vie et Partage 2 / Club Martinerois Fut 2 : Le samedi 01/04/17 à 18h00 (Gymnase Croix de verrine, Grenoble). RCA Futsal / Joga 2 : le dimanche 02/04/17 à 20h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans). AC Seyssinet / A.J.F. Chasse sur Rhône1 : Le dimanche 02/04/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet). L'Arbre de Vie 1 / Exempt

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE: (journée 13)

A jouer au plus tard le 26/03/2017

Touvet Terrasse 1 / L'Arbre de Vie2 : Le dimanche 26/03/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet). Nuxerete Fs38 / RCA Futsal 2 : Le samedi 25/03/17 à 17h00 (Gymnase Charles de gaulle, Noyarey). R.C.V.F 1 / Domarin As 1 : Le samedi 25/03/17 à 20h00 (Halle des sports, Virieu). A.J.F. Chasse sur Rhône 2 / Pays Voironnais : Le dimanche 26/03/17 horaire à confirmer. Futsal l'Isle d'Abeau / Exempt

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE: (journée 14)

A jouer au plus tard le 02/04/17

RCA Futsal 2 / Domarin As 1 : le dimanche 02/04/17 à 18h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).
Pays Voironnais / Futsal l'Isle d'Abeau : Le mardi 28/03/107 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).
L'Arbre de Vie2 / A.J.F. Chasse sur Rhône 2 : Le samedi 01/04/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).
R.C.V.F 1 / Exempt
Exempt / Nuxerete Fs38
Exempt / Touvet Terrasse 1

CHAMPIONNAT U13 Futsal:

Reprise du championnat au mois d'avril.

COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 21 MARS 2017

Présents: MM. BOULORD, BONO, MARTIN, ROBIN, PINEAU, VITTONE, CHAMBARD

Excusé(e)s: MME STAËS. MM. SEGHIER, REPELLIN

COURRIERS

BEAUVOIR-ROYAS: les dispositions de l'article 22 des RG du District, qui ne sont applicables qu'aux équipes réverses, ne peuvent en l'espèce être opposables à un club dont les 3 équipes évoluent au même niveau, quand bien même celles-ci sont identifiées par des numéros pour des raisons administratives.

Aucune des 3 équipes ne doit être considérée comme supérieure à l'autre.

O.C EYBENS: absence de l'éducateur, Najib TEBBAI, pour la journée du dimanche 19 mars 2017.

BALMES N.I.: remplacement de l'éducateur A. MONTOYA par T. SEIGNER, CFF3, pour la journée du 19 mars 2017.

NIVOLAS: le terrain annexe de ST MARCELLIN n'est pas homologué pour recevoir une rencontre EXCELLENCE. Le délégué de secteur M. H. GIROUD GARAMPON n'a autorisé qu'une seule rencontre sur le terrain d'honneur. La commission sportive a reporté la rencontre du 11 février au 18 février. Ne vous étant pas déplacés, vous avez été déclarés forfait sur cette rencontre.

Vous aviez 10 jours à partir du 23 février pour faire appel de cette décision.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

La C.R. demande aux clubs suivants des explications quant à l'absence de feuilles de match informatisées lors des rencontres :

	CATEGORIE	poule	Club recevant	Club visiteur
U15	1 ^{ère} DIVISION	G	ARTAS-CHARANTONNAY 2	UNIFOOT
U15	1 ^{ère} DIVISION	G	CESSIEU	ST GEOIRE EN VALDAINE

La Commission des Règlements demande aux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 28/03/2017.

DECISIONS

$N^{\circ}191$: ST ANDRE LE GAZ / LA COTE ST ANDRE 2 – SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE –POULE B - MATCH DU 19/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST ANDRE LE GAZ pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1ère partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de LA COTE ST ANDRE évoluant en PROMO-TION HONNEUR REGIONALE poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 7 matchs.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°192: ST ANTOINE 2/LA SURE 2 - SENIORS - 4ème DIVISION - POULE B - MATCH DU 12/03/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA SURE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1ère partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de ST ANTOINE évoluant en 2^{ème} DIVISION, Poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District. 2 joueurs à 8 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°193: ECHIROLLES / PIERRE CHATEL - U15 - 1ère DIVISION - POULE C - MATCH DU 18/03/2017.

Considérant le courrier du club d'ECHIROLLES.

Considérant le courrier du club de PIERRE CHATEL.

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre n'a pas été informé des modifications d'horaire.

Considérant le PV n° 333 du jeudi 16 mars 2017 de la commission sportive « planning hors délais et non modifiés.» Considérant que sur ce P.V. 333, la commission sportive précise « refuser les modifications d'horaire du club d'ECHI-ROLLES pour planning hors-délais ».

Considérant que le club d'ECHIROLLES n'a pas tenu compte de ces remarques.

Considérant l'art. 33 des R.G. du district «Modalités de modification de l'horaire » :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » :Jusqu'à 12 jours avant le match c'est-à-dire le lundi 12h00 de la semaine N-1, par simple information à la Commission Sportive de la part du club recevant, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

Pendant la « période orange » :Entre 12 jours avant le match (lundi 12h00) et 5 jours avant le match (lundi 12h00), par l'envoi, de la part des deux clubs, de l'imprimé de modification d'horaire validé par les deux clubs à la Commission Sportive, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, du lundi 12h00 au jeudi 15h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club d'ECHIROLLES (1 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de PIERRE CHATEL (4 points, 3 buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°194: ECHIROLLES / O. NORD-DAUPHINE - U19 - PROMOTION EXCELLENCE - MATCH DU 18/03/2017.

Considérant le courrier du club d'ECHIROLLES.

Considérant le courrier du club d'O. NORD-DAUPHINE.

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre n'a pas été informé des modifications d'horaire.

Considérant le PV n° 333 du jeudi 16 mars 2017 de la commission sportive « planning hors délais et non modifiés.» Considérant que sur ce P.V. 333, la commission sportive précise « refuser les modifications d'horaire du club d'ECHI-ROLLES pour planning hors-délais ».

Considérant que le club d'ECHIROLLES n'a pas tenu compte de ces remarques.

Considérant l'art. 33 des R.G. du district «Modalités de modification de l'horaire » :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » : Jusqu'à 12 jours avant le match c'est-à-dire le lundi 12h00 de la semaine N-1, par simple information à la Commission Sportive de la part du club recevant, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

Pendant la « période orange » : Entre 12 jours avant le match (lundi 12h00) et 5 jours avant le match (lundi 12h00), par l'envoi, de la part des deux clubs, de l'imprimé de modification d'horaire validé par les deux clubs à la Commission Sportive, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, du lundi 12h00 au jeudi 15h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club d'ECHIROLLES (1 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de O. NORD-DAUPHINE (4 points, 3 buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°195: ECHIROLLES / GPT SUD-DAUPHINE - U17 - EXCELLENCE -MATCH DU 18/03/2017.

Considérant le courrier du club d'ECHIROLLES.

Considérant le courrier du club du GPT SUD-DAUPHINE.

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre n'a pas été informé des modifications d'horaire.

Considérant le PV n° 333 du jeudi 16 mars 2017 de la commission sportive « planning hors délais et non modifiés.» Considérant que sur ce P.V. 333, la commission sportive précise « refuser les modifications d'horaire du club d'ECHI-ROLLES pour planning hors-délais ».

Considérant que le club d'ECHIROLLES n'a pas tenu compte de ces remarques.

Considérant l'art. 33 des R.G. du district «Modalités de modification de l'horaire » :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » : Jusqu'à 12 jours avant le match c'est-à-dire le lundi 12h00 de la semaine N-1, par simple information à la Commission Sportive de la part du club recevant, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

Pendant la « période orange » : Entre 12 jours avant le match (lundi 12h00) et 5 jours avant le match (lundi 12h00), par l'envoi, de la part des deux clubs, de l'imprimé de modification d'horaire validé par les deux clubs à la Commission Sportive, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, du lundi 12h00 au jeudi 15h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club d'ECHIROLLES (1 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de GPT SUD-DAUPHINE (4 points, 3 buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

$N^{\circ}196: RO-CLAIX / SEYSSINET 4 - U13 - 1^{ere} DIVISION - POULE D - MATCH DU 18/03/2017.$

Considérant que la commission de discipline dans son P.V. n° 327 du 31/01/2017 a infligé au club de RO-CLAIX, équipe U13, un match de suspension ferme de terrain avec date d'effet au 06/02/2017.

Considérant que le club de RO-CLAIX se devait de purger ce match de suspension lors de la rencontre RO-CLAIX / SEYSSINET du 18/03/2017.

Considérant l'art 25-3 des R.G du DISTRICT « Terrains suspendus » :

« Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission compétente, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) dési-

gnée(s), 4 jours francs avant la date du match. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier.

En cas de non-respect des règles, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique ».

Considérant que la rencontre a été inversée.

Considérant que les règles l'art 25-3 des R.G du DISTRICT n'ont pas été respectées.

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par forfait à l'équipe de RO-CLAIX (1point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de SEYSSINET (4points, 3 buts).

Le club de RO-CLAIX conserve ce match de suspension ferme de terrain à compter du 27/03/2017. La prochaine rencontre à domicile devra obligatoirement se jouer sur terrain neutre avec les conditions dictées par l'art. 25-3 des R.G. du DISTRICT.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 15/03/2017.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/03/2017.

533035	VILLENEUVE
550079	ST CLAIR ESPOIR
550477	FUTSAL CLUB PICASSO
563927	MAHORAISE
580990	PONTCHARRA

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

ERRATUM TRESORERIE DISTRICT

- NOYAREY : Annulation de la décision prise au PV 333 : mise à jour : trésorerie réglée au 28/02/2017

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

Lucien BONO

SECRETAIRE



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 21 MARS 2017

Présent(e)s: A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B.Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Les quatre finales coupes et challenges seniors ainsi que la finale vétéran Nord Isère auront lieu le 11 Juin à Estrablin

Les Finales de coupes de jeunes prévues initialement, le 17 et 18 Juin se disputeront le samedi 24 Juin sur un site qui reste à déterminer.

Ce report est dû pour le samedi 17 à l'indisponibilité des arbitres et le 18 à l'assemblée générale d'été de LAURAFoot

<u>Courrier du club de MOS/3R</u>: Nous avons bien reçu votre courrier concernant l'homologation de votre terrain honneur de Septème. Il sera dorénavant possible d'y disputer vos matchs jusqu'en championnat Excellence.

FC Sud Isère - Echange entre clubs : Nous vous rappelons que les échanges entre clubs doivent être faits par la boite mail officiel du club, et non par des boites mail personnelles.

<u>Plannings en retard pour le week-end du 25-26 Mars:</u> Bourgoin, Voiron Moirans, La Cote Saint André, Vallée du Guiers, Domène, Chirens, Rachais, Artas Charantonnay, Isle d'Abeau, Vourey, Rives, Echirolles.

ATTENTION:

La commission demande aux clubs de ne pas répondre favorablement à une demande de modification lorsque celle-ci fait suite au refus de la commission de modifier un planning reçu hors délai.

Sauf contact préalable avec le responsable de la catégorie.

Les seuls horaires et lieux officiels sont ceux indiqués sur le site du district.

U10 U10/U11 U 11

U10 Poule E : supprimer ASCOL

U10/U11 Poule V : supprimer St Geoire en Valdaine

U13

Rappel: Dernier tour des challenges festival Isere et Repêchage le 01/04/17

1ere Division D : Match RO-CLAIX/SEYSSINET 4 dossier transmis à la commission des règlements, vous devez trouver un terrain à plus de 30 km pour votre prochain match à domicile hors club adverse

U15 A 8

Poule B: Le match BALMES NORD ISERE 3/ DOLOMIEU est reprogrammé au 06 mai 2017.

U15 A 11

Coupe repêchage: Le tirage est consultable sur le site.

U17

Bourg D'Oisans arrêté municipal jusqu'au 31/03/17

Reprogrammation Match

Excellence: match du 18/03/17 Crolles / Deux Rochers est reprogrammé au 22/04/17

Matchs sans résultats merci de communiquer la raison

Promotion d'Excellence match du 04/03 Sud Isère / Sassenage

1er Division Poule B Match du 11/03 Chirens 2/ Gpt Sud Dauphiné 2 et LCA Foot 38 / Rives du 18/03

Poule C Match du 11/03 Cessieu / Vézéronce-Huert

1^{er} Division Poule D Gpt Isère Rhodanienne 2 est forfait général suite à 3 forfaits le 15/10/16 Unifoot le 11/02/17 Beaurepaire et le 18/03/17 Tignieu

U19

1^{er} Division Poule A Manival 2 déclarant forfait général

Match sans résultat 1er Division Poule C Domarin / Artas Charantonnay du 18/03/17

Reprogrammations des matchs

Excellence : Journée 12 de 11/02/17 Gpt Sud Dauphiné / Vallée de la Gresse reprogrammé au 22/04/17 Promotion d'Excellence : Journée 4 du 15/10/16 Deux Rochers / Isle d'Abeau reprogrammé au 22/04/17

SENIORS

Veuillez bien regarder vos calendriers, un certain nombre de matchs en retard ont été reprogrammés.

Les Co- Présidents L. Mazzoleni / F. Agaci Le Secrétaire J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 31 mars 2017 au dimanche 2 avril 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON) dimanche 2 avril 2017

Match U17 HL

GF38/AS ST ETIENNE 2 à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 1 avril 2017

Plateau U10/U11 FC2A à 14h00 Plateau U11 FC2A à 14h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 1 avril 2017

Match Féminines U18

FC2A/FC PAYS D'ALLEVARD à 13h30 Match U15

FC2A /FORMAFOOT BIEVRE VA à 15h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 1 avril 2017

Plateau U7 16 équipes AJAT VILLENEUVE à10h30

Plateau U10/U11 AJAT VILLENEUVE à 13h30

Plateau U10 AJAT VILLENEUVE à 13h30

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 15h00

dimanche 2 avril 2017

Match seniors Exc.

AJAT VILLENEUVE/AS VER SAU à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE

samedi 1 avril 2017

Plateau U7 16 équipes FC2A à 14h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL

(SYNTH.)

vendredí 31 mars 2017

Match vétérans FC2A/FC MISTRAL à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 31 mars 2017

Match vétérans ASIEG/ASJF DOMENE à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 1 avril 2017

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30 Plateau U10/U11 FC MISTRALt à 13h30 Plateau U10 FC MISTRAL à 13h30 Match U15

FC MISTRAL/AJAT VILLENEUVE à 16h00

Match U19

FC MISTRAL/NORD DAUPHINE OI à 18h00

dimanche 2 avril 2017

Match seniors 2D ASIEG 2/VOUREY à 12h30 Match seniors

Prom.Exc. ASIEG/FC VALLEE GRESSE 2 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 1 avril 2017

Plateau U10/U11 AS BAJATIERE à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE samedi 1 avril 2017

Plateau U8/U9 ASIEG à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOT-BALL (GAZON)

dimanche 2 avril 2017

Match Féminines HL

GF38 2/AS ST ETIENNE 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOT-BALL (SYNTHE)

vendredi 31 mars 2017

Match vétérans GSE/CEA à 20h00

samedi 1 avril 2017

Match U15

FC2A 2/AC SEYSSINET 3 à 14h00

Match U17 FC2A/FC VINAY à 16h00

dimanche 2 avril 2017

Match U15 PHR

GF38 2/CHARVIEU CHAVAGNEUX à 13h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON) samedi 1 avril 2017

Plateau U10 US ABBAYE à 14h00 Match U19

US ABBAYE/FC PONT DE CLAIX à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON) dimanche 2 avril 2017

Match U17 PHR

GF38 2/ASF ANDREZIEUX 2 à 13h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 1 avril 2017

Plateau U10 GF38 4 à 14h00 Match seniors DHR GF38 2/VENISSIEUX MINGUETTE à 19h00

dimanche 2 avril 2017

Match U19 HL GF38/CHAMBERY SAVOIE FOOT à 13h00 Match Féminines U18 Ligue GF38 2/FC LYON à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHE-TIQUE

samedi 1 avril 2017

Plateau U11 USVO à 13h30 Match U15 USVO 2/AS MARTINEROIS à 15h30

dimanche 2 avril 2017

Match seniors 3D GUINEENS ISERE/TURCS DE GRE-NOBLE à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

mardí 21 mars 2017

« La Commission Technique vous rappelle que, conformément au règlement Fédéral, seuls trois joueurs U9 sont autorisés à jouer dans une même équipe U10 (avec autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure). Les clubs n'ont en aucun cas la possibilité de surclasser une équipe entière de U9 en U10. Les clubs ne respectant pas ce règlement devront répondre de leur responsabilité en cas de problème avec les joueurs. »

FORMATION CFF2

23-24 ET 27-28 MARS 2017

Liste des inscrits

Nom	Club d'inscription
BAILLIF Nicolas	F.C. VAREZE
BAKHALK Mehdi	O.C. D'EYBENS
BARREL Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BENNIKOUS Samy	FC 4 MONTAGNES
BIASIO Denis	GRENOBLE FOOT 38
BOUACIDA Dris	O.C. D'EYBENS
COCUZZA Davy	O.C. D'EYBENS
DA QUINTA FERREIRA Stéphane	O. ST MARCELLIN
DI VANNI Didier	GRENOBLE FOOT 38
ESMIEU Mathieu	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
FERRANTE Maxence Ignazio	U.S. SASSENAGEOISE F.
FOROT Damien	FC 4 MONTAGNES
GONCALVES Loris	F.C. VAREZE
HARTER Cedric (excusé)	F.C. VAREZE
HUMBERT Louis	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
LASSALLE Yoann	O. NORD DAUPHINE
LETELLIER Antoine	FC 4 MONTAGNES
LOPES Kevin	U.S. ST PAUL DE VARCES
LUCATELLI Mickael	O.C. D'EYBENS
MARTINEZ Jonathan (excusé)	U.S. LA MURETTE
MIDJO PETGANG Guy	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
OGBI Kamel	C.S. VOREPPE
PERRIN Sebastien	L.C.A. FOOT 38
POIRIER Julien	F.C. VAREZE
RAVIX Yves (excusé)	U.S. LA MURETTE
RECCHIA Romain (excusé)	O. NORD DAUPHINE
RIBEIRO Sandra	A. S. DU GRESIVAUDAN
RIBEIRO Toni	A. S. DU GRESIVAUDAN
SAPET Leo Paul	ENT.S. DU RACHAIS
SERVE Florian	O. ST MARCELLIN
THOMASSET Stephen	ENT.S. DU RACHAIS
TRAGNI Robin	ENT.S. DU RACHAIS
VARELAS Michael(excusé)	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
VEZIEN Alexandre	CLAIX F.
VINCENDON DUC Dorian	L.C.A. FOOT 38
ZANCA Olivier	O. NORD DAUPHINE
ZANCA Sebastien (excusé)	O. NORD DAUPHINE

CERTIFICATION CFF1 DU 7 AVRIL AU GF38

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club d'inscription
BELBEY Sofian	GRENOBLE FOOT 38
BENABDALLAH Wilem	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BERGEOT Benedicte	CANDIDATE
BERRAMDANE Sofien	AUESC BAJATIERE
BOUCHERBA Said	ENT.S. PIERRE CHATEL
CARON Francoise	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHEBBI Armel	AUESC BAJATIERE
CHERRAD Nouredine	GRENOBLE FOOT 38
CLOT GODARD Laurent	L.C.A. FOOT 38
COLY Olivier	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
DUCAROUGE Mikael	AUESC BAJATIERE
FERNANDES Jeremy	A. FRANCO PORTUGAISE F. VOIRON
GARCIA Frederic	U.S. LA MURETTE
GATTO Frederic (excusé)	F.C. BALMES NORD ISERE
GERMINARIO Franco	GRENOBLE FOOT 38
GONCALVES Serge	A.S. DE F. LA BOURBRE
GONIN Clement	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
GOURRAUD Jeremy	CLAIX F.
GUEDOUAR Ines	MARTINEROIS
JALLAMION Olivier	U.S. LA BATIE DIVISIN
JEAN LOUIS Anthony	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KARST Stephane	ENT.S. PIERRE CHATEL
KISSI Mejdi	GRENOBLE FOOT 38
KOUBA Youcef	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
MAPANGOU Winie	GRENOBLE FOOT 38
MENASRI Faycal	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MICHAUD Jean Louis	GRENOBLE FOOT 38
MIDJO PETGANG Guy	U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE
OLIVIERO Cristiano	F.C. CROLLES BERNIN
PEREIRA Pierre	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
PRADELOUX Xavier	MARTINEROIS
RODRIGO Jean Christophe	U. NORD ISEROISE DE FOOTBALL
ROSSI Gregory	C.S. NIVOLAS VERMELLE
SCUILLER Nathan	F.C. COTE SAINT ANDRE
TEDESCO Sauveur	F.C. SEYSSINS
TORREGROSSA Stephane	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
VALLEE Sebastien	A.S. DE F. LA BOURBRE
VARELAS Michael(excusé)	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
VIAL Guillaume	GRENOBLE FOOT 38
ZALANI Brahim	TEISSEIRE

MODULE U7 LE 8 AVRIL 2017 A REVENTIN

Liste des inscrits

Nom Prénom	Club d'inscription
BERTHET Mickael	U.S. CORBELIN
BROSSON Stephane	U.S. REVENTINOISE
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CHAFFARD Clement	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
FUVELLE Elodie	U.S. REVENTINOISE
GUADAGNINO Lucie	U.S. CORBELIN
GUET Serge	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
MASTRODONATO Julien	U.S. REVENTINOISE
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE

MODULE GARDIEN DE BUT LES 10 ET 11 AVRIL 2017 A SASSENAGE

Liste des inscrits

Nom	Club d'inceriation	
	Club d'inscription	
BARDET Remi	U.S. JARRIE CHAMP	
COLONEL Stephane	FC SUD ISERE	
COYAT Florian	A. S. VER SAU	
CRETEL Eddy	U.S. JARRIE CHAMP	
DIDIOT Romuald	F.C. SUD ISERE	
FRANCE Damien	ST SIMEON DE BRESSIEUX	
FRANOT Clemence	CANTON DE VINAY	
GARCIA Remy	CLAIX F.	
HUGOT Alexandre	A.S. D'OYEU	
LAMARCHE Arthur(excusé)	C.S. NIVOLAS VERMELLE	
LELIEVRE Jose	VALLEE DU GUIERS F.C.	
MARCONE Loic	A.C. SEYSSINET PARISET	
PERDRIX Frederic	ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB	
PERRIN BIT Aubin	F.C. LA TOUR ST CLAIR	
PERROT Kevin	A. S. VER SAU	
PULEIO Gilles	A.S.J. FOOTBALLEURS DOMENOIS	
TRIPIER Fabien	VALLEE DU GUIERS F.C.	

VAE: VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

1 Guide d'utilisation

8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

DETECTION U14 5 AVRIL

DETECTION U14 (joueurs nés en 2003)

Date: MERCREDI 5 AVRIL 2017

<u>Lieux</u>: NORD ISERE, clubs des Secteurs BIEVRE VALLOIRE, BASSE ISERE, ST MARCELLIN et VOIRON: **stade municipal de La Tour du Pin Avenue du Stade, 38110 Saint-Jean-de-Soudain**

ou SUD ISERE, clubs des Secteurs PONTCHARRA, LA MURE, GRENOBLE et FONTAINE **stade de Pablo Picasso_La Luire, 38130 Echirolles**

	joueurs convoqués		6 11	clubs Ligue con-	
	NOM	PRENOM	CLUB	Site	cernés
1	GAUTHIER	AURELIEN	ARTAS CHARANTONAY		
2	SEROUR	LORIS	ARTAS CHARANTONAY		
3	VILLA	ENZO	ARTAS CHARANTONAY		
4	EYSSERIC	MATHIS	MOS		
5	CHANAL	ARNAUD	MOS	NORD ISERE à la	COTE ST ANDRE
6	LARANJEIRA	LEO	MOS	TOUR DU PIN	
7	THONNERIEUX	NATHAN	GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE	(Stade Municipal)	
8	CAPOUNDA	VIKACH	GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE		
9	ROUVEURE	MATHIS	GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE		
10	GRUMEL	LUCAS	FORMAFOOT		
1	SEVEN	EREN	NIVOLAS		
2	BOUTARBA	SAMI	ISLE D'ABEAU		
3	BONNET GOMET	JULES	AS DOMARIN		
4	DURAND	JULES	AS DOMARIN		
5	RIUET	KYLIAN	AS DOMARIN		
6	GONON	EVA	AS DOMARIN	NORD ISERE à la TOUR DU PIN	BOURGOIN J. CHARVIEU CHAV.
7	AUGUGLIARO	ENZO	AS DOMARIN	(Stade Municipal)	
8	RICARD	JODI	AS DOMARIN		
9	VAUCHEL	ADRIEN	FCBJ		
10	KAYSER	THOMAS	FCBJ		
11	MOHAMED	YOUSSOUF	FCTC		
12	PAOLI	BAPTISTE	VALLEE DU GUIERS		
1	CLEYET-MERLE	FLORIAN	US CHATTE		LA MURETTE
2	PAILLER	ETIENNE	US CHATTE		
3	JEYMOND	ALEXANDRE	G. SUD DAUPHINE		
4	YANG	CAMYLLE	G. SUD DAUPHINE		
5	BERGERAND	PAUL	G. SUD DAUPHINE		
6	ZORGUI	JAD	G. SUD DAUPHINE	NORD ISERE à la	
7	DELAC	REMY	US LA MURETTE	TOUR DU PIN	
8	KULAKSIZ	HAMZA	US LA MURETTE	(Stade Municipal)	
9	RICHARD VIGNOT	MATHYS	US LA MURETTE		
10	ABBES	FARES	US LA MURETTE		
11	LEFEBVRE	NATHAN	US LA MURETTE		
12	PEZZUTTO	JUNIOR	US LA MURETTE		
13	VILLARD	ANTHONY	US LA MURETTE		

	joueurs convoqués		6"	clubs Ligue con-	
	NOM	PRENOM	CLUB	Site	cernés
1	BOURECHAK	LAMINE	OC EYBENS		
2	JACQUET	EMRYC	OC EYBENS		
3	RIBOULET	PAUL	AC SEYSSINET		
4	AVELLA	MATHIS	AC SEYSSINET		
5	BOUCHELOUCHE	MAROUANE	FC ECHIROLLES		
6	SCATAMACCHIA	ALESSIO	FC ECHIROLLES		
7	LAHRECHE	MOUSSA	FC ECHIROLLES		
8	BOUCHELOUCHE	SAFOUANE	FC ECHIROLLES		
9	ANTUNES	MAXENCE	FC ECHIROLLES	SUD ISERE à	SEYSSINS
10	CARRON	THOMAS	SASSENAGE		GF38 FC ECHIROLLES
11	SAANA	ADEM	SASSENAGE	ECHIROLLES	EYBENS
12	BERNARD-	RUDY	SASSENAGE	(Stade P. Picasso)	SEYSSINET
12	SPORTICHE	KODI	JAJJLIVAGE		0210021
13	ADUW	FORTUNE	FC 2A		
14	LORGE	GAETAN	FC ECHIROLLES		
15	VOTTE	MAXENCE	AC SEYSSINET		
16	DELPHIN	ROMAIN	VOREPPE		
17	BENABDELAZIZ	NABIL	FC 2A		
18	CACI	DAVID	2 ROCHERS		
19	MANGANO	MATTEO	2 ROCHERS		
1	POITE	REMY	SUD ISERE		
2	SIMON	LOUIS	FC CROLLES BERNIN		
3	CAPITOLINO	ALESSIO	FC CROLLES BERNIN		
4	PELLISSIER ROIDOR	CLEMENT	FC CROLLES BERNIN		
5	sow	IBRAHIM	FC CROLLES BERNIN	SUD ISERE à	
6	KHERRAB	ZAKARIYA	US GIERES	ECHIROLLES	MANIVAL
7	YESSAAD	CHEMSSEDINE	US GIERES	(Stade P. Picasso)	
8	DE BENEDITIS	ROBIN	FC CROLLES BERNIN		
9	M'BALI	ARTHUR	FC CROLLES BERNIN		
10	PERRY	NOAH	FC CROLLES BERNIN		
11	NOVELLINO	THEO	AS GRESIVAUDAN		

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 21 MARS 2017

PRESIDENT: CHASSIGNEU GUY

<u>Membres Commission</u>: BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017: Vous pouvez joindre la commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers: Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

<u>Visite confirmation Eclairage :</u>

- + SEYSSINET prévu le 27/03/2017
- + ST MARTIN D'URIAGE reporté au 03/04/2017
- + VILLARD-BONNOT prévu le 10/04/2017

Courrier envoyé:

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS: LCA Foot 38 SUD-ISERE -
- MAIRIE: COLOMBE CORPS REVENTIN-VAUGRIS

Courrier reçu:

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES
- CLUBS : MOS3R -
- DELEGUES: BLANCHEFLEUR Bernard CICERON Fabien DUTCKOWSKI Yoann HUGOT Daniel -
- MAIRIES : REVENTIN-VAUGRIS

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES :

Suite au courrier de la Mairie de SEPTEME qui a engagé les travaux pour un classement de niveau 5, le club de MOS3R a une dérogation pour jouer les matchs d'EXCELLENCE jusqu'à la fin de saison 2016/2017 sur le stade JL BONNARDEL.

Dès la fin des travaux la commission effectuera une visite pour valider le classement de cette installation sportive en niveau 5.

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017.** La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	NTAINE STADE MAURICE THO- REZ		Niveau 5	
MORESTEL	ORESTEL STADE MUNICIPAL		Niveau 5	
NOTRE DAME de ME- SAGE STADE JO PIARULLI		382790101	Niveau 5	Reporté attente nlle date
POLIENAS	STADE DE LA MAR- COUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DE- LAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VI- NOUX	STADE INTERCOMMU- NAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	

Rappel: Les confirmations de classement des installations sportives se font tous les 10ans. Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques:

- . LABOSPORT France 72100 LE MANS : http://labosport.fr/contact-us/labosport-france
- . NOVAREA 28000 CHARTRES : http://novarea-tec.com/contact.html
- . C2S 38070 ST QUENTIN FALLAVIER: http://www.c-2-s.fr/contact.php

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

<u>Art 40.1 :</u> Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de <u>Niveau 5.</u>

<u>Note</u>: Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de <u>Niveau 5</u>.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons	
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence	
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1ère Division	
Niveau Foot à 11	Autres		
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3		

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la règlementation et la mise en conformité de vos installations.

« FAFA »

Présents: Michel MUFFAT-JOLY - Guy CHASSIGNEU - Jacques RAYMOND

Courrier reçu: LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES -

SUBVENTION FAFA

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la commission FAFA du District pour avis et préparation du dossier.

Actuellement, il n'y a plus de subventions et il faudra patienter jusqu'à l'automne 2017 pour d'éventuelles nouvelles subventions.

Les dossiers déposés à ce jour où reporté de « HORIZON BLEU » seront en attente et classés prioritaires pour la prochaine session.

En conséquence plus aucun dossier de subvention ne pourra être retenu pour la saison 2016/2017.

COMMISSION D'APPEL

REUNION DU MARDI 21/03/2017

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

CONVOCATIONS

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents ; A.SECCO (secrétaire) G. DENECHERE, V. SCARPA, R. NODAM, J-M. KODJADJANIAN. R. GUEDOUAR, G. BISERTA, J. LOUIS.

<u>DOSSIER N° 33:</u> Appel du club de VALONDRAS de la décision de la commission de discipline prise le 14/03/2017 et parue le 16/03/2017 PV N°333.

MATCH: - VALONDRAS / ECBF 2 - SENIORS - 2^{ème} DIVISION - POULE C du 26/02/2017

L'audition aura lieu le Mardi 28/03/2017 à 19h45.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

<u>DOSSIER N° 34:</u> Appel du club de DEUX ROCHERS de la décision de la commission : application du bonus-malus saison 2016/2017 pour joueur absent à l'audition de la commission de discipline sans excuses. L'audition aura lieu le Mardi 04/04/2017 à 18h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

<u>DOSSIER N° 35:</u> Appel du club de CHAMPAGNIER de la décision de la commission de discipline prise le 14/03/2017 et parue le 16/03/2017.

MATCH: AJAT VILLENEUVE GRENOBLE 2 / FC CHAMPAGNIER – SENIORS – 3ème DIVISION – POULE A du 05/03/2017. L'audition aura lieu le Mardi 04/04/2017 à 19h15.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE AUDITION DU MARDI 14/03/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 27: Appel du club de RIVES de la décision de la commission des règlements prise le 07/02/2017 et parue le 09/02/2017 PV n°328.

RECIDIVE CLUB.

Composition de la commission d'appel du district

Président : M. VACHETTA

Présents ; A. SECCO (secrétaire), V. SCARPA, R. NODAM, G. BISERTA, J-M. KODJADJANIAN. R. GUEDOUAR, J. LOUIS.

En présence de :

- AMr. AICHOUR Abdelhamid Président du club de RIVES SPORTS
- ♣ Mme FALQUE Pascale secrétaire du club de RIVES SPORTS.
- A Mr. TOBBI Nabil éducateur du club de RIVES SPORTS.
- ♣ Mr. MONTMAYEUR Marc représentant de la commission ETHIQUE.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition. Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

• Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- * Dossier transmis par la commission éthique à la commission des règlements.
- Considérant que le club de RIVES SPORTS, interjette appel de la décision de la Commission des règlements prise en sa séance du 07 /02/2017, parue le 09/02/2017, pour non-respect de l'article 62.1 des Règlements Généraux du District de l'Isère
 - Considérant les explications des représentant du club de RIVES précisant avoir envoyé deux éducateurs en formation, que ces personnes ont effectué les formations.
 - Considérant qu'à la fin de la saison ces éducateurs n'ont pas été conservés au club et par vengeance pour l'un et négligence pour l'autre ne sont pas allés à la certification.
 - Considérant que Mr TOBBI Nabil nouveau responsable technique estime que la sanction si elle est confirmée, l'équipe deux qui est première de sa poule avec trois jaunes jusqu'à maintenant serait fortement pénalisée, que des joueurs vont partir et que son projet sportif mis en place cette année sera compromis.
 - Considérant les explications données par Mr MONTMAYEUR Marc sur la récidive du club, la nonparticipation des deux personnes à la certification de leur formation, le délai supplémentaire accordé par le district de l'Isère pour que le club se mette à jour, ce qu'il n'a pas effectué.
 - Considérant l'article 62-2-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère :
 - Considérant que le club de RIVES SPORTS demande une dérogation « à titre gracieux »

La Commission : Pris connaissance de la demande,

1 / rappelle qu'il résulte de la jurisprudence administrative, que le district a l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'il a édicté,

- il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance, et accorder une dérogation, dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions. 2 / informe qu'elle ne peut qu'appliquer l'article 62-2-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère, Par ces motifs, la commission ne peut donner une suite favorable à la demande.

PAR CES MOTIFS:

La commission : Confirme la décision de la commission des règlements.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de RIVES SPORTS.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.